



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/ICEF/1995/P/L.27/Corr.1  
15 mars 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Deuxième session ordinaire de 1995  
20-23 mars 1995

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATIONS DE FINANCEMENT DE PROGRAMMES DE PAYS DE COURTE DURÉE  
DANS LA RÉGION DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Rectificatif

1. Remplacer la page 1 du document E/ICEF/1995/P/L.27 par le texte ci-joint.
2. Page 18, paragraphe 76

À la suite du paragraphe 76, insérer le tableau suivant et les nouveaux paragraphes 77 et 78; renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Programme de pays approuvé pour 1994-1995 : montant supplémentaire  
recommandé du financement par prélèvement sur la masse commune des  
ressources

Montant annuel des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<u>Cycle de programmation actuel</u>	<u>Financement par prélèvement sur la masse commune des ressources : montant approuvé</u>	<u>Montant supplémentaire proposé pour 1995</u>
1994-1995	2 600	400

77. Deux périodes de sécheresse consécutives entre 1990 et 1992 ont entraîné à la fois une grave famine dans la plus grande partie du pays et l'intensification de la guerre civile; déjà fragile auparavant, l'infrastructure de la Somalie n'y a pas résisté. En 1992, le Conseil

d'administration a approuvé un programme de pays de courte durée pour la période 1992-1994, ouvrant un crédit de 7 590 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et un crédit de 49 962 000 dollars à imputer sur les fonds supplémentaires (E/ICEF/1992/P/L.40).

78. En 1993, l'ONU a lancé un Plan d'action de 100 jours pour une aide humanitaire accélérée à la Somalie. Le budget des opérations d'urgence de l'UNICEF pour 1993 s'élevait à 50 millions de dollars, dont 33 millions ont été recueillis à la suite d'appels de fonds. À sa deuxième session ordinaire de 1994, le Conseil d'administration a approuvé, pour la période 1994-1995, un nouveau programme de pays de courte durée pour lequel il a ouvert un crédit de 5,2 millions dollars à prélever sur la masse commune des ressources et un crédit de 49 962 000 dollars à imputer sur les fonds supplémentaires (E/ICEF/1994/P/L.19). En 1994, le montant à prévoir au titre de la masse commune a été porté de 2,6 millions de dollars à 3 millions de dollars. Aussi un montant supplémentaire de 400 000 dollars à prélever sur la masse commune en 1995 est-il demandé pour porter le montant total de l'année au niveau approuvé (3 millions de dollars), afin de maintenir les activités d'assistance humanitaire.



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/ICEF/1995/P/L.27  
8 février 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Deuxième session ordinaire de 1995  
20-23 mars 1995

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DE PROGRAMMES DE PAYS  
DE COURTE DURÉE ET À L'OUVERTURE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À  
PRÉLEVER SUR LA MASSE COMMUNE DES RESSOURCES AFIN DE FINANCER  
LES PROGRAMMES DE PAYS APPROUVÉS DANS LA RÉGION DE L'AFRIQUE  
ORIENTALE ET AUSTRALE\*

RÉSUMÉ

Le présent document contient des recommandations concernant le financement, par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires, de programmes de pays d'une durée maximale de trois ans, visant le soutien d'activités exécutées par des pays où des programmes de pays sont en préparation. Il présente également des recommandations relatives à l'ouverture de crédits supplémentaires à prélever sur la masse commune afin de financer les programmes de pays de la région qui ont été approuvés mais dont le solde des crédits approuvés au titre de la masse commune ne suffisent pas à financer l'exécution jusqu'à la fin de la période couverte par le programme approuvé. Le Directeur général recommande au Conseil d'administration d'approuver :

a) Les montants ci-après à prélever respectivement sur la masse commune des ressources, sous réserve de la disponibilité des fonds, et sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour les programmes de pays énumérés ci-dessous :

\* Afin de respecter les délais de présentation des documents, on a établi le présent document avant de disposer des données financières globales. Les ajustements définitifs, compte tenu du solde des engagements au titre de la coopération à des programmes à la fin de 1994, figureront dans l'"État récapitulatif des engagements recommandés en 1995 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et par des fonds supplémentaires" (E/ICEF/1995/P/L.10 et Add.1).

<u>Pays/programme</u>	<u>Montant</u>		<u>Durée</u>
	(Dollars des États-Unis)		
	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	
Angola	3 200 000	6 700 000	1996
Sao Tomé-et-Principe	750 000	345 000	1996
Somalie	3 000 000	23 000 000	1996

b) Le montant ci-après à prélever sur la masse commune des ressources afin de permettre d'atteindre les objectifs du programme de pays tels qu'initialement approuvés par le Conseil d'administration :

<u>Pays/Programme</u>	<u>Montant</u>	<u>Cycle de programmation actuel</u>
	(Dollars des États-Unis)	
Somalie	400 000	1994-1995